



## Cécilia CADIO

Maîtresse de conférences

Co-responsable du parcours CME-SVT

Département Terre-Eau-Environnement

Laboratoire Géosciences Montpellier (UMR CNRS 5243)

Université Montpellier

[cecilia.cadio@umontpellier.fr](mailto:cecilia.cadio@umontpellier.fr)

**Objet :** Attestation de **poursuite d'études** après la 3<sup>ème</sup> année de licence CME-SVT

Je, soussignée Cécilia Cadio, Maitresse de Conférences à l'Université de Montpellier, co-responsable du **parcours de Licence « Coursus des Métiers de l'Enseignement en Sciences de la Vie et de la Terre » (CME-SVT)** au niveau L2 et L3, ai été sollicitée par l'ensemble des étudiant.es de 3<sup>ème</sup> année, qui ont suivi ce parcours au cours de l'année universitaire 2024-2025, afin d'émettre un avis sur leur poursuite d'étude au sein de votre Master.

Le parcours CME-SVT est sélectif et renforcé avec à la fois des enseignements portant sur des connaissances scientifiques nécessaires à la maîtrise des savoirs en biologie (à l'échelle de la molécule, de la cellule, des organismes et des écosystèmes) et en géosciences (cartographie, sédimentologie, cycle de l'eau, pétrologie, géodynamique interne), et d'autre part des enseignements pré-professionnalisants liés aux métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, en particulier l'enseignement des SVT au secondaire (collège et lycée).

Cette formation, hautement multidisciplinaire, vise ainsi à ce que les étudiant.es acquièrent des connaissances globales en SVT, et mettent en perspective ces connaissances dans le métier d'enseignant.e suite à de premières expériences (e.g. le stage en établissement du second semestre de L3, associés à des enseignements en didactique). Comme dans toute filière de l'enseignement supérieur, le niveau des étudiant.es est hétérogène, ce qui est reflété dans les relevés de notes. Cependant le parcours, l'expérience antérieure, et également la situation et la motivation personnelle des étudiant.es peuvent être très variés, et nous estimons que c'est à chaque étudiant.e de présenter ces autres aspects dans son dossier de candidature au Master, dossier qui comprend également les relevés des notes obtenues dans notre parcours.

De ce fait, les responsables du parcours CME-SVT ont collectivement décidé de ne pas formuler d'avis de poursuite d'études individuel pour les étudiant.es de L3 CME-SVT, en raison de la grande diversité des Masters sur lesquelles sont susceptibles de postuler nos étudiant.es (MEEF, Sciences de l'Eau et de l'Environnement, Biodiversité-Ecologie-Evolution, Paléoécologie-Paléontologie, Anthropologie-Préhistoire, Bio-archéologie, Médiation et Diffusion Scientifique, etc.) et de la souveraineté d'un jury pour juger de l'adéquation entre le Master visé et le profil de l'étudiant.e.

Attestation rédigée à la demande des intéressé.es, pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Montpellier, le 13/03/2025

Cécilia Cadio